

Casablanca, le 14 Janvier 2019

## **NOTE D'INFORMATION**

### **MISE À JOUR DU DOSSIER ADMINISTRATIF**

**Réf:** Mut 001 / 2019

Chères adhérentes, Chers adhérents,

Nous tenons à vous rappeler que pour permettre de faciliter le traitement de vos dossiers, il convient de **mettre à jour** régulièrement votre **dossier administratif** ainsi que celui des bénéficiaires associés à votre adhésion :

1. Pour continuer à faire bénéficier **votre conjoint** des prestations MUPRAS, une attestation sur l'honneur devra être transmise annuellement à nos services avant le 31 Mars de chaque année. Par ce document l'adhérent atteste que son conjoint n'a aucun revenu salarial et ou professionnel et ne bénéficie d'aucune autre couverture médicale (formulaire disponible sur le site MUPRAS). Il est à noter qu'une attestation de non-imposition fiscale vous sera demandée lors de la 1ère déclaration de votre conjoint à nos services.  
Le conjoint disposant d'une autre couverture médicale peut toujours bénéficier de la Mupras en tant que complémentaire ;
2. En cas de survenance **d'évènements** (naissance, mariage, décès...), les justificatifs desdits évènements doivent être fournis à nos services ;
3. En cas de **changement** de banque, les nouvelles coordonnées bancaires (Adresse banque, RIB) doivent être systématiquement communiquées ;
4. Pour les **nouvelles recrues**, un dossier médical (disponible au niveau de l'antenne Mupras au siège RAM) doit être renseigné pour valider l'adhésion à la Mutuelle. Pour plus d'informations, le service des adhésions est joignable par mail [adhesion@mupras.com](mailto:adhesion@mupras.com)

Tous les documents nécessaires pour compléter le dossier administratif sont consultables sur notre site [www.mupras.com](http://www.mupras.com) .

Enfin pour tout renseignement complémentaire, nos services se feront un plaisir de vous renseigner, il vous suffit d'envoyer votre demande par mail à [contact@mupras.com](mailto:contact@mupras.com) .